

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde
Acte 6.5

Le Maire de la Commune de Cahagnes

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux articles R. 731-1 à R. 731-8 ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *inondation, incendie bois et forêts, sismique, cyclone, tempête, canicule, (autres risques à préciser)* ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Considérant qu'il est important d'informer la population sur les risques majeurs encourus sur la commune.

ARRETE :

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Cahagnes est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Calvados.

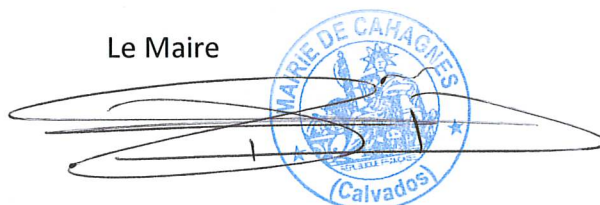
Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est présenté au conseil municipal, conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 6 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Cahagnes, le 15 janvier 2026

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Commune of Cahagnes, Calvados. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CAHAGNES' at the top and '(Calvados)' at the bottom. In the center is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a large, stylized signature in black ink.